

Procès-verbal de la Municipalité de Gallichan

Province de Québec
District d'Abitibi
Municipalité de Gallichan

Séance ordinaire du conseil municipal de Gallichan, tenue le 7 février 2023 à 19 h 00, au bureau municipal de Gallichan et à laquelle assistaient le maire M. Serge Marquis ainsi que les conseillères suivantes :

| | | | |
|-----------|-------------------------|-------------|------------|
| | Mme Lise Morin Larouche | Conseillère | siège no 1 |
| | Mme Francine Lehouiller | Conseillère | siège no 3 |
| | Mme Valérie Bruneau | Conseillère | siège no 5 |
| | Mme Nancy Shink | Conseillère | siège no 6 |
| Absent : | M. Daniel Bélanger | Conseiller | siège no2 |
| Absente : | Mme Sonia Rivard | Conseillère | siège no4 |

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Serge Marquis, maire, Madame Lucie Gravel, directrice générale intérimaire et Mme Maude Touzin, secrétaire d'assemblée.

1- MOT DE BIENVENUE

Le maire souhaite la bienvenue au public et aux membres du conseil.

2- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Lecture et adoption du procès-verbal du 20 décembre 2022
4. Lecture et adoption du procès-verbal du 10 janvier 2023
5. Lecture et adoption du procès-verbal du 24 janvier 2023
6. Dépenses
7. Correspondances
 - 7.1 PGMR en Action
 - 7.2 MRCAO – Projet : Quotes-parts 2023
 - 7.3 Coût pour Drone Logik
8. Paroles aux citoyens
9. Comptabilité et employés
 - 9.1 Résolution pour liste de vente pour taxes à la MRC
 - 9.2 Avis de motion pour taux de taxation
 - 9.3 Formation FQM – Comportement éthique pour les nouveaux élus
 - 9.4 Xerox – total des frais de base trimestriel
 - 9.5 Nomination au poste de directrice générale/greffière-trésorière adjointe
10. Lots
11. Chemins
 - 11.1 Soumissions pour programmation TECQ 2019-2023 (eau potable-système de l'aqueduc, service de voirie municipale)
12. Sécurité
 - 12.1 Sécurité incendie
13. Divers
 - 13.1 Renouvellement de l'adhésion FQM/CIM-LGM soutien technique général annuel
 - 13.2 MADA – Politique de la famille et des aînés et le plan d'action 2023-2028 – adoption
 - 13.3 MADA - Comité de suivi du plan d'action - politique de la famille et des aînés
 - 13.4 Renouvellement de l'adhésion Québec Municipal
14. Informations/Rapport des comités
 - 14.1 Comité MADA

Procès-verbal de la Municipalité de Gallichan

14.2 Comité jeunesse

14.3 Comité soutien aux communications citoyennes

15. Invitations

15.1 La Grande Séduction

16. Varia ouvert

17. Dates des prochaines séances du conseil

18. Périodes de questions

19. Fermeture de l'assemblée

R23-02-025

IL EST PROPOSÉ par Mme Lise Morin Larouche, APPUYÉ par Mme Nancy Shink et résolu à l'unanimité des conseillères présentes ;

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté par le maire avec le varia ouvert ;

ADOPTÉE

R23-02-26

3- **LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 20 DÉCEMBRE 2022**

IL EST PROPOSÉ par Mme Francine Lehouiller, APPUYÉ par Mme Nancy Shink et résolu à l'unanimité des conseillères présentes ;

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 décembre 2023 soit accepté tel que présenté au conseil ;

ADOPTÉE

R23-02-027

4- **LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 10 JANVIER 2023**

IL EST PROPOSÉ par Mme Lise Morin Larouche, APPUYÉ par Mme Valérie Bruneau et résolu à l'unanimité des conseillères présentes ;

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 janvier 2023 soit accepté tel que présenté au conseil ;

ADOPTÉE

R23-02-028

5- **LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 24 JANVIER 2023**

IL EST PROPOSÉ par Mme Lise Morin Larouche, APPUYÉ par Mme Valérie Bruneau et résolu à l'unanimité des conseillères présentes ;

QUE le procès-verbal de la séance d'ajournement du 24 janvier 2023 soit accepté tel que présenté au conseil ;

ADOPTÉE

R23-02-029

6- **DÉPENSES**

IL EST PROPOSÉ par Mme Valérie Bruneau, APPUYÉ par Mme Francine Lehouiller et résolu à l'unanimité des conseillères présentes ;

QUE le conseil municipal de Gallichan autorise les dépenses énumérées ;

ADOPTÉE

Procès-verbal de la Municipalité de Gallichan

BORDEREAU DE DÉPENSES MUNIPALES Session du 7 février 2023

| MUNICIPALITÉ DE GALLICHAN | | | | |
|---------------------------|---------------------------|---------------------------------|-----------------|---|
| Payé durant le mois | | | | |
| | Paie des employés | Période se terminant 07-01-2023 | 1123.73 | |
| | Paie des employés | Période se terminant 14-01-2023 | 2329.54 | |
| | Paie des employés | Période se terminant 21-01-2023 | 1793.54 | |
| | Paie des employés | Période se terminant 28-01-2023 | 19.20.15 | - |
| | Paie des élus | Période se terminant 31-01-2023 | 2145.89 | |
| | Techni-Lab | Analyse d'eau | 266.74 | |
| | Gestion Comptable | Sous-traitance | 3 105.19 | |
| | FQM | Services judiciaires | 86.92 | |
| | Ville de Macamic | Entente traitement eau potable | 3 400.59 | |
| | Municipalité Roquemaure | Feu auto chemin Gingras | 712.25 | |
| | Municipalité Palmarolle | Feu chemin Gingras | 452.00 | |
| | Visa Desjardins | Jean Coutu cartes cadeau | 150.00 | |
| | Visa Desjardins | Restaurant, Noël | 100.00 | |
| | Visa Desjardins | Poste Canada timbres | 52.89 | |
| | Visa Desjardins | 3 rouleaux timbres | 158.67 | |
| | Visa Desjardins | Courrier recommandé | 40.32 | |
| | Visa Desjardins | Jean Coutu boîte chocolat | 40.89 | |
| | Visa Desjardins | Fourniture de bureau | 31.71 | |
| | Visa Desjardins | Publipostage | 44.76 | |
| | Visa Desjardins | Courrier recommandé | 26.88 | |
| | Visa Desjardins | Frais de retard | 9.94 | |
| | TOTAL | | 8 679.75 | |
| À payer | | | | |
| | MRC ABITIBI-OUEST | 15% LOCATION DE TERRES | 88.50 | |
| | MRC ABITIBI-OUEST | Quotes parts générales | 18 055.94 | |
| | MRC ABITIBI-OUEST | Quotes-parts déchets recyclage | 9 176.20 | |
| | Hydro Québec | 176 Chemin Gallichan | 219.27 | |
| | Hydro Québec | 168 Chemin Gallichan | 978.11 | |
| | Hydro Québec | 207 Chemin de la Rivière Ouest | 405.40 | |
| | Hydro Québec | 188 Chemin Gallichan | 1 734.84 | |
| | Hydro Québec | Électricité garage (caserne) | 521.98 | |
| | Hydro Québec | Éclairage public | 166.01 | |
| | Entreprises Combinées | Alarme La Sarre 01-01-2023 | 166.71 | |
| | Entreprises Combinées | Frais de retard | 8.77 | |
| | Club nautique Lac Abitibi | Adhésion annuelle | 30.00 | |
| | JLR | Contrat janvier 2023 | 2 808.75 | |
| | JLR | Contrat février 2023 | 2 808.75 | |
| | Médial services conseils | Mutuelle FQM forfait semestriel | 304.07 | |
| | Association forestière | Cotisation annuelle | 50.00 | |

Procès-verbal de la Municipalité de Gallichan

| | | | | |
|--|-------------------------|------------------------------|------------------|-----------------|
| | MicroAge | Services informatiques | 443.57 | |
| | MicroAge | Services informatiques | 84.51 | |
| | Norfil | Produits Aqueduc | 227.46 | |
| | Construction G. Poirier | 4 arrêts de neige inst. Mat. | 919.80 | |
| | Télébec au 10-01-2023 | Services station pompage | 105.56 | |
| | Jean-Guy Roy Ent. | Contrat déneigement 30% | 30 993.58 | |
| | | | | |
| | TOTAL | | 70 297.78 | 79091.86 |

7- CORRESPONDANCES

7.1 PGMR en Action

Nous avons reçu un rappel de l'entrée en vigueur de certaines des interdictions découlant du Règlement fédéral interdisant les plastiques à usage unique.

Depuis le 20 décembre 2022, la fabrication et l'importation pour la vente au Canada des sacs d'emplettes, des ustensiles, des récipients alimentaires, des bâtonnets à mélanger et des pailles droites tels que définis dans le Règlement fédéral interdisant les plastiques à usage unique sont interdits.

7.2 MRCAO – Projet : Quotes-parts 2023

La MRCAO nous a envoyé les quotes-parts pour l'année 2023, qui incluent législation, gestion financière et administrative, sécurité civile, aménagement et urbanisme et plan de gestion. Ces quotes-parts seront payées en deux versements. Incluant aussi CVMR, déchets domestiques, matières recyclables, matériaux secs, cours d'eau, forêts et géomatique, PADF, évaluations et développement. Ces derniers quotes-parts seront payées en quatre versement. Le montant total des six versements s'élève à 70 816,68\$, soit une augmentation de 3% comparativement à l'année 2022.

7.3 Drone Logik

Une demande a été faite par notre inspecteur pour plus de précisions lors de la préparation des permis de construction ou ajout de bâtiment sur un terrain :

Coût pour l'année 2023 : 1 900\$

Coût pour l'année 2024 : 1 500\$

Les prix sont moins dispendieux si toutes les municipalités s'inscrivent, cependant, l'idée a été rejetée pour 2023 et reportée à 2024 et AZIMUT restera l'outil utilisé pour l'instant, l'inspecteur peut toujours se déplacer si nécessaire.

8- PAROLE AUX CITOYENS

9- COMPTABILITÉ ET EMPLOYÉS

R23-02-030

9.1 Vente d'immeubles pour défaut de paiement des taxes municipales

CONSIDÉRANT que, la Municipalité de Gallichan doit percevoir toutes taxes municipales sur son territoire;

Procès-verbal de la Municipalité de Gallichan

CONSIDÉRANT QU' il est dans l'intérêt de la Municipalité de Gallichan de transmettre au bureau de la MRC d'Abitibi-Ouest, un extrait de la liste des immeubles pour lesquels les débiteurs sont en défaut de payer les taxes municipales, afin que ces immeubles soient vendus en conformité avec les articles 1022 et suivants du Code municipal ;

EN CONSÉQUENCE, il proposé par madame Valérie Bruneau, APPUYÉ par madame Nancy Shink et unanimement résolu ;

QUE la Directrice générale/greffière-trésorière intérimaire transmette, dans les délais prévus à la loi, au bureau de la MRC d'Abitibi-Ouest, la liste des immeubles présentée au conseil ce jour, pour qu'il soit procédé à la vente desdits immeubles à l'enchère publique, conformément aux articles 1022 et suivants du Code municipal, pour satisfaire aux taxes municipales impayées, avec intérêts, pénalité et frais encourus, à moins que ces taxes, intérêts, pénalité et frais ne soient entièrement payés avant la vente ;

QU' une copie de la présente résolution et du document qui y est joint soit transmise à la MRC et au Centre de services scolaire du Lac-Abitibi.

ADOPTÉE

9.2 Avis de motion pour taux de taxation

Mme Nancy Shink donne avis de motion lors d'une prochaine séance du conseil, le règlement de taxation pour l'année 2023 sera adopté.

R23-02-031

9.3 Formation FQM – Comportement éthique pour les nouveaux élus

CONSIDÉRANT que, la date d'échéance pour la formation obligatoire du comportement éthique pour les nouveaux élus arrive en avril 2023;

IL EST PROPOSÉ par Mme Valérie Bruneau, APPUYÉ par Mme Francine Lehouillier et unanimement résolu par les conseillères;

QUE les deux élues en question soient inscrites le plus rapidement possible, au coût de 330,00\$ par formation (avec le code promotionnel de membre de la FQM).

ADOPTÉE

R23-02-032

9.4 Imprimante Xerox – total des frais de base trimestriel

IL EST PROPOSÉ par Mme Valérie Bruneau, APPUYÉ par Mme Nancy Shink et unanimement résolu par les conseillères;

QUE malgré la hausse d'environ 80.00\$, nous procéderons au renouvellement du contrat de service, jusqu'au 31 décembre 2023;

QUE le total des frais de base s'élève à 361.25\$/trimestriel, incluant les services d'entretien d'un technicien.

ADOPTÉE

R23-02-033

9.5 Nomination au poste de directrice générale/greffière-

Procès-verbal de la Municipalité de Gallichan

trésorière adjointe

IL EST PROPOSÉ par Mme Valérie Bruneau, APPUYÉ par Mme Francine Lehouiller et unanimement résolu par les conseillères présentes, de nommer Mme Maude Touzin comme directrice générale/greffière-trésorière adjointe, et qu'un contrat d'embauche soit rédigé et signé.

ADOPTÉE

10- LOTS

11- CHEMINS

R23-02-034

11.1 Programmation TECQ 2019-2023 (eau potable-système de l'aqueduc, service de voirie municipale)

ATTENDU QUE la municipalité de Gallichan ira en appels d'offres pour sélectionner différents fournisseurs pour effectuer les travaux nécessaires, dont Stavibel, WSP et Cima;

ATTENDU QUE la municipalité de Gallichan fera la demande pour la programmation TECQ 2019-2023, une fois les fournisseurs sélectionnés, pour profiter des montants alloués jusqu'au 31 décembre 2023;

QUE les montants serviront à faire un plan d'intervention pour la municipalité de Gallichan, à remplacer la canalisation de l'aqueduc, c'est-à-dire faire un réseau en boucle pour remplacer celui en étoile, et refaire ponçons et pavage ;

QUE nous attendons toujours notre accès clicSÉCUR pour faire la demande de la programmation TECQ 2019-2023;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Mme Valérie Bruneau, APPUYÉ par Mme Nancy Shink et unanimement résolu par les conseillères d'adopter la programmation TECQ 2019-2023 et d'aller en appels d'offres pour l'année 2023.

ADOPTÉE

12- SÉCURITÉ

12.1 Sécurité incendie

Luc Gaudreault sera sur place pour nous présenter la personne qui viendra faire les prochaines visites à la caserne de pompier. Ils regarderont notamment le système de pompage, la pompe portative, et travailleront à corriger les anomalies de l'entente entraide entre la municipalité de Gallichan et celle de Palmarolle.

13- DIVERS

R23-02-035

13.1 Renouvellement de l'adhésion FQM/CIM-LGM soutien technique général annuel

IL EST PROPOSÉ par Mme Valérie Bruneau, APPUYÉ par Mme Nancy Shink et résolu unanimement par les conseillères;

QUE le conseil municipal autorise le renouvellement à la Coopérative d'informatique municipal (CIM) de la Fédération Québécoise des municipalités (FQM) pour le soutien technique général annuel de base

Procès-verbal de la Municipalité de Gallichan

(LGM – Logiciels Gestion financière Soutien technique) pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023 au montant de 3800.00\$ avant taxes.

ADOPTÉE

R23-02-036

13.2 MADA – Politique de la famille et des aînés et le plan d’action 2023-2028 - adoption

ATTENDU QUE le Conseil municipal a pris connaissance du projet de politique familiale et des aînés (MADA) accompagné du plan d’action 2023-2028;

ATTENDU QUE dans le cadre de cette démarche, le comité de pilotage a procédé à des sondages, auprès des différentes catégories d’âge de la population;

ATTENDU QUE le Conseil municipal se déclare satisfait de la politique et de son plan d’action;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Nancy Shink APPUYÉ par Madame Valérie Bruneau et résolu à l’unanimité des conseillers d’adopter la politique familiale et des aînés de la Municipalité de Gallichan accompagnée du plan d’action 2023--2028.

ADOPTÉE

R23-02-037

13.3 MADA – Comité de suivi du plan d’action - politique de la famille et des aînés

CONSIDÉRANT que la municipalité de Gallichan s’est dotée d’une politique et d’un plan d’action en faveur des aînés;

CONSIDÉRANT que ce plan d’action doit être suivi par un comité nommé par le conseil municipal pour s’assurer que les actions qui y sont prévues se concrétisent;

CONSIDÉRANT l’importance de préparer en continu le prochain plan d’action;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par Madame Nancy Shink, APPUYÉ par Madame Valérie Bruneau et résolu par le conseil municipal de Gallichan;

QUE la municipalité de Gallichan procède à la création d’un comité de suivi MADA sous la responsabilité de l’élue responsable de la question aînés de la municipalité.

Le comité aura pour mandat de:

- Suivre et soutenir la réalisation des actions lors du processus de mise en œuvre afin d’assurer la continuité et la pérennité du plan d’action;
- Permettre la circulation de l’information périodiquement sur l’état d’avancement des mesures;
- Évaluer la réussite des initiatives en cours en fonction des indicateurs de réussite identifiés;
- Réviser et ajuster les actions si nécessaire;
- Formuler des recommandations sur la poursuite d’actions ou la suggestion de nouvelles en vue du prochain plan d’action en étant à l’écoute des besoins et attentes de la population;

Procès-verbal de la Municipalité de Gallichan

- Permettre le partenariat et la représentativité de toute notre communauté par l'implication d'organismes communautaires, associations ou club, le milieu de la santé, les services municipaux, le milieu des affaires, etc.;
- Assurer le lien entre les instances municipales et la communauté sur la démarche MADA.
- Assister le conseil dans l'étude de dossiers susceptibles de faire l'objet de règlement ou de politique ayant une incidence sur les aînés;
- Jouer un rôle consultatif et de vigilance de par son expertise
- Sensibiliser les décideurs à l'importance des familles et aînés dans tout le processus décisionnel, et ce quel que soit le champ d'intervention (politique, économique, social, culturel);

QUE ce comité soit constitué de :

- Mme Francine Lehouiller (RQFA)
- Mme Lise Morin Larouche, représentante des aînés
- Mme Josée Corriveau, représentante citoyenne
- Mme Julie Mainville, agente de développement de la MRC d'Abitibi-Ouest

ADOPTÉE

R23-02-038

13.4 Renouvellement de l'adhésion Québec MUNICIPAL

IL EST PROPOSÉ par Mme Lise Morin Larouche, APPUYÉ par Mme Francine Lehouiller et résolu unanimement par les conseillères;

QUE le conseil municipal autorise le renouvellement de l'abonnement annuel au portail Québec MUNICIPAL (avec 50% de réduction) au montant de 77.50\$ pour le service Internet 2023-2024 (du 1^{er} mai 2023 au 30 avril 2024) avec nombre illimité d'utilisateurs (employés et élus).

ADOPTÉE

14- INFORMATIONS/RAPPORT DES COMMITÉS

14.1 Comité MADA

La date limite pour les subventions est le 24 mars 2023. Le plan sera discuté en caucus.

14.2 Comité jeunesse

- L'animatrice Jeanne Cossette travaille très fort;
- La collecte de cannettes et bouteilles a rapporté 400.00\$;
- Souper spaghetti le 14 février 2023 au Club de motoneige;
- La maison des jeunes a été repeinte.

14.3 Comité soutien aux communications citoyennes

Le babillard du journal Le Gallichan sera retiré car il n'est jamais utilisé.

R23-02-39

15- INVITATIONS

15.1 La Grande Séduction

IL EST PROPOSÉ par Mme Valérie Bruneau, APPUYÉ par Mme Nancy Shink et résolu unanimement par les conseillères;

Procès-verbal de la Municipalité de Gallichan

QUE l'invitation à se joindre au Mouvement du 14 février 2023 de la Grande Séduction soit acceptée.

L'objectif de ce mouvement vise à :

- Exprimer la reconnaissance
- La fierté
- Renforcer le sentiment d'appartenance
- Mettre du positif
- Donne une visibilité à l'organisme
- Permet à la Mobilisation de la Grande Séduction – Abitibi-Ouest, de se faire connaître.

ADOPTÉE

16- VARIA OUVERT

Avis de motion donné par Mme Valérie Bruneau qu'un règlement pour taxe spéciale (emprunt sur déficit) sera adoptée lors d'une prochaine séance ordinaire.

17- DATES DES PROCHAINES SÉANCES DU CONSEIL

Séance de travail, le 21 février 2023
Séance ordinaire, le 7 mars 2023

18- PÉRIODE DE QUESTIONS

Plusieurs se questionnent sur le sujet des taxes :

- À quand les prochaines taxes? Nous visons la fin du mois de mars 2023;
- Qu'est-ce que le règlement de taxe spéciale? Le maire explique donc que cela est dû aux travaux de l'aqueduc, qu'il y avait 867,000\$ de financés sur dix ans, mais la planification 2014-2018 TECQ a été mal gérée, nous sommes maintenant en retard de trois ans et par conséquent, en déficit puisque nous n'avons jamais eu la subvention. 90,000\$ sera donc taxés sur les dix prochaines années à la municipalité;
- Pourquoi l'argent n'est pas dans le compte de banque? La subvention TECQ pour 2014-2018 n'a jamais été demandée alors c'est la marge de crédit qui écope depuis trois ans;
- Pourquoi cette taxe n'est-elle pas payée par les utilisateurs de l'aqueduc, pourquoi nous tous? Toute la municipalité est en déficit à cause de l'administration de la programmation de la TECQ et non pas à cause de l'aqueduc;
- Nous avons déjà eu une taxe spéciale pour un truc d'incendie...est-ce payée? Est-ce disparue? Ou si nous payons toujours?

R23-02-040 19- FERMETURE DE LA SÉANCE

La fermeture de la séance EST PROPOSÉE par Mme Nancy Shink, APPUYÉE par Mme Valérie Bruneau et unanimement résolu par les conseillères à 20 :30;

Procès-verbal de la Municipalité de Gallichan

M. Serge Marquis
Maire

Mme Maude Touzin
Secrétaire d'assemblée